



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 11 Octobre 2017

PRESIDENCE : Monsieur GRAS.

PRESENTS : Messieurs CALADOU - PLOMBAT – PUEYO

EXCUSES : Messieurs DELRIEU - GAZE – MASSELIN - SUCARRAT.



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.



COUPE de FRANCE

6^{ème} TOUR

SECTEUR LANGUEDOC ROUSSILLON

Le Tirage au Sort des Matches du secteur Languedoc Roussillon comptant pour le 6^{ème} Tour de la COUPE DE FRANCE a eu lieu ce Mardi 10 Octobre 2017 sur le Stand PMU à la FOIRE INTERNATIONALE DE MONTPELLIER en présence de **Messieurs PLOMBAT et GRAS**, Membres du Comité de Direction de la Ligue, de **Monsieur PRINTANT**, Président du District de l'HERAULT, des Membres de la Commission de Gestion des Compétitions Séniors, de Membres Administratifs de la Ligue et des Représentants des Clubs de AS FABREGUES – ALBERES ARGELES – BAGNOLS PONT FC – PAULHAN PEZENAS ES – ENT ST CLEMENT MONTFERRIER.

Il a été effectué par Monsieur Jean Claude PRINTANT, Président du District de l'Hérault et du Représentant du P.M.U.

Les Matches auront lieu le Week-end du 22 OCTOBRE 2017. Il a donné lieu aux rencontres suivantes :

- ⚽ **PERPIGNAN AS MEDIT / CANET ROUSSILLON**
- ⚽ **ALBERES ARGELES / ES PAULHAN PEZENAS**
- ⚽ **BAGNOLS PONT FC / OL ALES EN CEVENNES**
- ⚽ **ES PAYS UZES / AS FABREGUES**
- ⚽ **SC ANDUZE / ENT ST CLEMENT MONTFERRIER**

*** * ***

DIVISION HONNEUR & DIVISION HONNEUR REGIONALE

DOSSIER AS FRONTIGNAN AC

RETROGRADATION en R2 pour la saison 2017/2018

➔ *Décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 19 Juillet 2017 CONTESTEE par AS FRONTIGNAN AC devant le CNOSEF puis devant le Tribunal Administratif de Paris.*

Pris connaissance de l'ordonnance du Tribunal Administratif de PARIS du 28/09/2017 communiquée par la Fédération en date du 29/09/2017.

Constatant que l'ordonnance en question suite à la requête de l'AS FRONTIGNAN enregistrée le 13/09/2017 stipule entre autres dans le paragraphe 7 du Chapitre concernant ses conclusions à fin d'injonction que l'AS FRONTIGNAN doit être admise dans le championnat de DIVISION HONNEUR (R1) de la Ligue d'Occitanie mais qu'en revanche cette ordonnance n'implique pas que le FC ST ESTEVE qui a accédé à sa place soit reléguée même à titre provisoire en DIVISION HONNEUR REGIONALE (R2) et conclue « L'exécution de la décision de la Fédération Française de Football en date du 19 juillet 2017 est suspendue ».

« Il est enjoint à la Fédération Française de Football de prendre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la présente ordonnance, toutes les dispositions nécessaires afin que l'AS FRONTIGNAN AC soit admise en championnat de DIVISION HONNEUR (R1) de la Ligue de Football d'Occitanie au titre de la saison 2017/2018.

CONSIDERANT que cette ordonnance ne laisse aucun choix quant à la réintégration de l'AS FRONTIGNAN AC en championnat R1 pour la saison 2017/2018.

Le Comité de Direction DECIDE :

Un nouveau Calendrier du championnat R1 saison 2017/2018 avec la participation de l'AS FRONTIGNAN avec dérogation de la FFF quant aux dispositions de l'article 137 des Règlements Généraux sur le nombre de participants se substituera à l'actuel calendrier en cours d'exécution dont les rencontres disputées à la date d'entrée en vigueur du nouveau calendrier seront homologuées en leur résultat acquis sur le terrain.

Les dispositions votées par l'Assemblée Générale du 30/06/2017 concernant la pyramide des compétitions pour la saison 2018/2019 et le règlement des championnats Séniors de la Ligue saison 2017/2018 ne sont pas modifiées, seul le dernier de chaque poule descend en REGIONAL 2 à la fin de la saison 2017/2018.

Par contre un club sera pris en surnombre dans le championnat REGIONAL 1 pour la saison 2018/2019.

Les modalités pour ramener le nombre de participants en championnat REGIONAL 1 à 36 (3 x 12) seront soumises à l'Assemblée Générale de la Ligue du 4 Novembre 2017.

Enfin pour la saison 2017/2018 le Groupe B du championnat REGIONAL 2 restera à 11 clubs.

★

Suite à la parution du nouveau calendrier DIVISION HONNEUR (R1) – Décision du Comité Directeur du 7/10/2017
Veuillez trouver ci-après des **MODIFICATIONS**.

RENCONTRES NON JOUEES avec nouveau calendrier

03/09/2017

24725.1 FRONTIGNAN / PAYS D'UZES remis à une date ultérieure

17/09/2017

24732.1 BEAUCAIRE ST / BAGNOLS PONT remis à une date ultérieure

24733.1 CASTELNAU LE LEZ / FRONTIGNAN AS remis au 22/10/2017

01/10/2017

24740.1 FRONTIGNAN / BEUCAIRE ST remis à une date ultérieure
24739.1 BAGNOLS PONT / AIGUES MORTES remis au 19/11/2017

→ Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

RENCONTRES DEJA JOUEES avec le nouveau calendrier

03/09/2017

24724.1 CASTELNAU LE LEZ / BAGNOLS PONT joué le 17/09/2017 (3/1)

01/10/2017

24741.1 PAYS D'UZES / CASTELNAU LE CRES joué le 03/09/2017 (2/0)

15/10/2017

24749.1 BEUCAIRE ST / PAYS UZES joué le 17/09/2017 (1/0)

29/10/2017

24756.1 PAYS D'UZES / AIGUES MORTES joué le 01/10/2017 (2/2)

24757.1 CASTELNAU LE LEZ / BEUCAIRE STADE .. joué le 01/10/2017 (1/2)

12/11/2017

24768.1 ST ESTEVE / BAGNOLS PONT joué le 03/09/2017 (1/1)

19/11/2017

24778.1 BAGNOLS PONT / ST CLEMENT MONTFERRIEZ joué le 01/10/2017 (0/1)

Le Président de séance
Monsieur GRAS